

Déclaration d'André MICHEL, Conseil Municipal du 5 mars 2009

Question diverse : POS/PLU/ECO-QUARTIER

La ville a décidé de s'engager dans une révision simplifiée du POS, afin d'y intégrer les dispositions concernant les terrains de l'hôpital. Cette procédure doit aboutir obligatoirement avant le 31/12/09, date à partir de laquelle il ne sera plus possible de réviser un POS sans le transformer en PLU.

Cela signifie que le nouveau POS, qui orientera pour au moins les 3 années à venir l'urbanisme et la construction au Vésinet, devra intégrer le détail des dispositions relatives au nouveau quartier. A ce jour, ni l'éventuelle nouvelle rédaction du POS, que, compte tenu de son obsolescence il faudra réécrire en totalité, ni les dispositions sur les terrains de l'hôpital ne sont réellement engagées. Il est d'ores et déjà à peu près impossible de tenir dans ces conditions le délai du 31/12.

En effet, il faut d'abord lancer les études sur les terrains de l'hôpital, les piloter, en adopter les conclusions pour pouvoir ensuite les intégrer au POS révisé, le tout avant l'été, compte tenu des délais de l'enquête publique. Le risque est donc grand d'un travail bâclé, non par incompetence des acteurs mais faute de temps, de débats tronqués, et enfin de décisions hâtives.

Avec la complexité supplémentaire de la ZPPAUP, qui vient se superposer à tout le reste dans le même calendrier, la capacité de la Ville à piloter de manière claire et compréhensible ces trois démarches (POS, ZAC, ZPPAUP) qui toutes trois impliquent des enquêtes publiques n'est pas avérée, tant probablement du côté des élus que surtout du service urbanisme, qui devra en plus gérer les affaires courantes.

Notre proposition est de poser un calendrier tenable, ce qui implique de renoncer à la révision simplifiée et de lancer rapidement la transformation du POS en PLU. Celui-ci peut être prêt courant 2011, date à laquelle au plus tôt seront déposés les premiers permis de construire sur les terrains de l'hôpital. Nous savons que ce n'est pas l'option que vous avez retenue.

Dans tous les cas, il est urgent de renforcer le service urbanisme par un chargé de mission de haut niveau pour le projet de ZAC et la ZPPAUP et un spécialiste HQE.

Il est fondamental avant le lancement des études d'urbanisme de définir les cibles visées par la démarche et les objectifs à atteindre de manière claire et consensuelle. Si on ne le fait pas, c'est toute la logique « écoquartier » qui s'effondrera. Mais cette phase consomme elle aussi du temps, ce que la ville se refuse à se donner.

Nous tenons à acter en conseil municipal cette mise en garde faite en commission d'urbanisme. Il en va de l'intérêt de notre ville.